

BARÈME D'HONORAIRES AU 01/06/2022 **EN VIGUEUR POUR L'AGENCE DE VERNEUIL-SUR-SEINE**

VENTE D'IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION

< à 140 000 €	de 140 001 € et +
7000 €	5 %

AUTRES PRESTATIONS

Parking	Terrain à bâtir ou de loisir	Fond de commerce	Immeuble entier d'investissement	Murs commerciaux péniches et autres
2500 € par lot	7 % *	10 % **	7 % **	6 % **

Honoraires TTC dont TVA à 20% inclus à la charge du vendeur calculée sur le prix hors honoraires sauf stipulation contraire en cas de succession honoraires TTC dont TVA à 20% inclus à la charge de l'acquéreur calculée sur le prix hors honoraires.

* Forfait minimum de 9000€. En cas de division effectuée par nos soins, les honoraires sont de 9,5% sur le terrain à bâtir et de 7,5% sur le bien d'habitation. ** Forfait minimum de 9000€